

La Direction a convoqué les organisations syndicales afin d'annoncer une énième modification de l'Aménagement du Temps de Travail.

La journée de récupération du 11 mai qui était positionnée, pour certains, **le vendredi 25 mai ou le 15 juin de nuit sera travaillée soit le samedi 9 ou le samedi 30 juin.**

100 % des congés seront acceptés en sachant que les salariés, concernés par cette récupération, seront prioritaires par rapport aux salariés en VSD.

Toutefois, un sondage sera réalisé afin de recueillir l'avis des salariés.

La CGT